

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : lundi 9 novembre 2024

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence.

Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante :

www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

- **Règles de la deuxième période de questions:**

La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- a. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2024 à 20 h
- b. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2024 à 19 h

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL

- a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- b. Finances et Technologies de l'information
- c. Services juridiques et Greffe
- d. Parcs et Loisirs
- e. Affaires publiques et Communications
- f. Protection civile
- g. Travaux publics
- h. Ressources matérielles et Conseil général
- i. Aménagement urbain – Ingénierie

6. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- a. Résolution pour approuver les déboursés pour la période du 1er novembre 2024 au 30 novembre 2024
- b. Règlement 2643 concernant la tarification des services d'eau pour les immeubles non résidentiels de la ville de Côte Saint-Luc
 - Adoption
- c. Octroi d'un contrat pour l'achat des serveurs pour les salles de serveurs de la ville (Centres de données) (G-10-24)

7. RESSOURCES HUMAINES

- a. Embauche d'un agent de sécurité publique – Temps partiel, auxiliaire col blanc
- b. Embauche d'employés auxiliaires cols blancs – Loisirs
- c. Nomination d'un secrétaire, service administratif – Finances
- d. Cessation d'emploi d'un employé col bleu – Poste auxiliaire, temps partiel (3798)
- e. Cessation d'emploi d'un employé col bleu – Poste auxiliaire, temps partiel (3799)
- f. Cessation d'emploi d'un employé col bleu – Poste auxiliaire, temps partiel (3802)
- g. Embauche d'une agente de sécurité publique – Temps partiel, auxiliaire col blanc

8. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

- a. Certificat du Greffier relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2634
- b. Dépôt d'un registre en vertu du règlement 2579 intitulé : « Règlement no. 2579 re-adoptant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc »

- c. Projet de règlement No 2633 à être intitulé : « Règlement No. 2633 concernant les Tarifs pour la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 »
 - Avis de motion
 - Dépôt de projet de règlement
- d. Autorisation de paiement pour la franchise collective (et les frais de l'UMQ) à l'Union des Municipalités du Québec (« UMQ »)
- e. Résolution pour recevoir les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- f. Autorisation de règlement du dossier judiciaire n° 500-22-283840-240

9. PARCS ET LOISIRS

- a. Règlement 2642 à être intitulé : Règlement 2642 établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour le printemps et l'été 2025
 - Avis de motion
 - Présentation du Projet de règlement
- b. Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines (C-03-25-29)
- c. Octroi d'un contrat pour l'entretien des piscines (C-02-25-29)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Règlement No. 2555-1 intitulé : « Règlement 2555-1 amendant le règlement 2555 concernant le contrôle des chiens afin d'accroître la Sécurité publique et le bien être des Chiens »
 - Adoption

11. TRAVAUX PUBLICS

- a. Octroi d'un contrat pour l'achat des fleurs annuelles pour l'année 2025 (K-04-25)
- b. Approbation de la location d'un distributeur automatique pour l'équipement de sécurité des employés tels que le masque, les lunettes de protection, les bouchons d'oreilles

12. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

Dérogation mineure

- a. 5571 Borden

- 13.** Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

14. AUTRES AFFAIRES EN COURS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE